AIB-VINÇOTTE Belgium, association sans but lucratif ORGANISME DE CONTROLE AGREE Siège social: Avenue André Drouart, 29 - 1160 Bruxelles Tél.: (02) 674 57 11 - Fax: (02) 674 59 59 - Télex: 23166 □ AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
□ AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
□ AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
□ AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00 □ AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
□ AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
□ AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
□ AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
□ AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81 Code PC Rési. BELGIUM ☐ AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11 Personnes responsables de l'exécution du travail: RAPPORT no: 6544090702001 Nom, Prénom: NME BRIXME Membre n°: Quittance n°: 326164 N° de TVA: ..... Installation: Nom: ..... ou n° de la carte d'identité: ..... Adresse: Rue Engene Smidt 33 Distributeur: EB1 Date de visite: 03/03/02 Propriétaire ou Mandataire: Tél.: Compteur: n°: 21...3.73.458... index: ...... Nom, Prénom: ..... Adresse: Jule E. Shirt 33 1035 All Type de comptage: Li jour - □ bihoraire - □ nuit - ..... Demandeur: ..... Type de visite: ☑ 270 □ 271 □ 276 RGIE Nature de l'installation: □ Nouvelle □ Extension □ Modifi. □ Existante 🖟 Temporaire Contrôle sur base des prescriptions du: □ RGIE: art. □ 86 💆 87 □ 88 □ 95 □ RGPT □ R.T. □ de la Cie d'électricité Alimentation tableau principal: .....x .....x mm² Nbre de tableaux: .......Nombre de circuits terminaux: ..... PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso): Le différentiel général-était- a été - plombé L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 9/1/1/3... ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit. LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE) INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso): Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le ......le Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent êtro exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour le Directeur général Nom, N° Agent, Signature

